



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ENSEIGNEMENT AGRICOLE



Brevet de technicien supérieur agricole BTSA

Durée de la formation en lycée agricole en formation initiale : 2 ans (ou 1 an en cas de dispense d'épreuves), avec la possibilité d'acquisition progressive des 120 ECTS en semestrialisation.

Voies de formation :
formation initiale sous statut étudiant ou apprenti, formation continue, validation des acquis de l'expérience.

Enseignements communs à toutes les spécialités :
Le tronc commun des BTSA permet d'acquérir des compétences pour appréhender des enjeux professionnels, économiques et sociaux, afin de devenir un professionnel responsable et un citoyen actif, capable de s'ouvrir aux autres et au monde et d'appréhender les transitions.

Nature du diplôme : diplôme national de niveau 5 (bac +2).

Atouts des établissements :
taille humaine, mises en situation professionnelle sur l'exploitation ou l'atelier technologique de l'établissement, vie étudiante et internat.



Poursuite d'études

- Préparer un bachelor agro en 1 an (grade licence)
- Préparer un second BTSA en 1 an
- De multiples opportunités existent également pour **intégrer une grande école :**

Je suis en 2^e année de BTSA*	Concours agro voie « BTSA et BTS » Concours spécifique en 2 ^e année de BTSA, ou après le BTSA, avec admission en école nationale d'agronomie précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales d'ingénieur agronome
	Concours véto voie « BTSA et BTS » Concours spécifique en 2 ^e année de BTSA, ou l'année qui suit l'obtention du diplôme, avec admission en école nationale vétérinaire précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales vétérinaires
	Concours paysage Possibilité de préparer le concours au sein d'une classe préparatoire ATS paysage en 1 an	Écoles nationales supérieures de paysage
	Concours agro voie « apprentissage »	Écoles nationales d'ingénieur agronome

*Plus d'informations sur les concours d'accès aux écoles nationales d'agronomie, vétérinaires et de paysage, notamment les spécialités de BTSA éligibles :

<https://www.concours-agro-veto.fr> et <http://ecole-paysage.fr>

Les écoles privées d'ingénieurs relevant du ministère chargé de l'agriculture recrutent également à bac +2.
Plus d'informations sur les passerelles existantes sur le site de chacune des écoles.

Comment s'inscrire ?

- Les demandes d'inscription dans les classes préparant au diplôme de BTSA des établissements publics et privés de l'enseignement agricole, en formation initiale scolaire ou en apprentissage, se font chaque année sur la plateforme nationale : <http://parcoursup.fr>



BTSA

Gestion et maîtrise de l'eau

La spécialité Gestion et maîtrise de l'eau forme aux métiers de la gestion des réseaux d'eaux potables, des eaux usées, des eaux pluviales, de l'irrigation, de l'hydraulique fluviale et de la conception d'installations hydrauliques. Le diplôme permet l'exercice de responsabilités variées en conseil, diagnostic sur les réseaux d'eau et en conception et ingénierie d'ouvrages hydrauliques. Dans un contexte de changement climatique, cette spécialité prépare aux métiers de l'hydraulique agricole pour développer l'accès à l'eau, dans le respect de la conciliation des usages et de la préservation du milieu.

47 formations réparties sur le territoire national



Elles sont proposées via Parcoursup®, dont 20 en apprentissage.

Elles sont ouvertes aux titulaires d'un baccalauréat professionnel, technologique ou général.

Enseignements professionnels de la spécialité



Les compétences professionnelles acquises couvrent les domaines de la conception de projets hydrauliques, de l'accompagnement des agriculteurs et des collectivités dans leur gestion de l'eau, du fonctionnement et du contrôle des réseaux d'eau jusqu'au pilotage d'installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées. La formation intègre également les enjeux du changement climatique et de la numérisation des activités professionnelles

Insertion professionnelle

→ **91 %** des diplômés de cette spécialité, entrés sur le marché du travail, sont en emploi 33 mois après l'obtention du diplôme (taux net d'emploi).

→ Secteurs d'emploi

Le titulaire du diplôme peut travailler dans diverses structures : collectivités territoriales, sociétés de services, bureaux d'études, sociétés de production et de distribution d'eau et d'assainissement, industries utilisatrices d'eau, syndicats des eaux, administrations du domaine de l'eau, conseils agricoles...

→ Fonctions visées par le diplôme/spécialité

Le diplôme vise à exercer les métiers de technicien pour les réseaux d'eau et l'assainissement, l'hydraulique fluviale, l'irrigation ou la gestion de l'eau agricole. Il ouvre également aux emplois de conseiller en irrigation, chef d'exploitation d'installations hydrauliques, responsable de stations d'eau potable ou d'épuration, mais aussi de dessinateur projeteur en Voirie Réseaux Divers (VRD).



76 %

des diplômés dans cette spécialité poursuivent ou reprennent des études, dont 90 % jusqu'au grade licence



Un enseignement de qualité en lien avec le vivant.